

LE DOSSIER MÉDICAL EN SANTÉ AU TRAVAIL (DMST) C'EST :



LA RÉALISATION DE
VOS VISITES MÉDICALES



LE SUIVI ET LA PRISE EN
CHARGE DE VOTRE
PARCOURS SANTÉ
(NECESSITÉ D'AMÉNAGEMENT
DE POSTE)



LA CONSERVATION DE VOS
FICHES DE VISITES ET DONC
DE L'ARCHIVAGE DE VOTRE
DOSSIER MÉDICAL



LA PROGRAMMATION
DE VOS VACCINATIONS
PROFESSIONNELLES



L'ÉCHANGE ENTRE
L'ÉQUIPE MÉDICALE
(MÉDECIN DU TRAVAIL
ET INFIRMIER)



L'ÉCHANGE AVEC LES AUTRES
PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ
(PRÉVENTEUR POUR UNE ÉTUDE
DE POSTE, RÉFÉRENT
HANDICAP...)

PAS D'ACCÈS À L'EMPLOYEUR NI AU MÉDECIN TRAITANT

UNE INTERROGATION? UNE INFORMATION?
CONTACTEZ LE CENTRE DE GESTION DE L'OISE
03 44 06 22 60
DEMANDE.AGENT@CDG60.COM